

**Extrait PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018**

Date de convocation : 25/08/2018

Date d'affichage : 13/09/2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 28

Présents : 19

Votants : 19

L'an deux mil dix-huit, le lundi 3 septembre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Michel LEGOUPIL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Pierre GAUTIER Maire adjoint, Monsieur Claude BRUNET, Monsieur Jackie JOUANNE, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Claude LAMOUREUX, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Monsieur François-Noël OSMOND, Madame Nathalie FAGNEN, Monsieur Michel BUOT, Madame Agnès HOPQUIN, Monsieur David FLEURY, Monsieur Gildas BAUDRY, Monsieur Sébastien DUPARD, Monsieur Christian HUBERT

Excusés : Monsieur François MAITREL, Madame Lydie OSMOND. Madame Delphine LEFORESTIER, Madame Catherine HAMEL, Monsieur Manuel SEMILLY

Absents : Madame Nathalie GUESNON, Madame Delphine ROULLEAUX, Madame Vanessa FINEL, et Monsieur Laurent RAFFIN

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pascale HOUBEN.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 12 juillet dernier ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. SDEM : extension du périmètre - Adhésion de la commune de Tessy-Bocage
2. Chaufferie St Ebremond : avenant au contrat maitrise d'œuvre pour mission absente au contrat initial (OPC)
3. Prix concours des maisons fleuries 2018
4. Ecole - cantine : charte des bonnes pratiques
5. Lotissement la perelle - logements HLM : point date
6. Point sur les travaux en cours
7. Questions diverses.

I - SDEM : EXTENSION DU PERIMETRE - ADHESION DE LA COMMUNE DE TESSY-BOCAGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier du SDEM en date du 13 août dernier faisant état d'une demande d'extension de périmètre du SDEM50 suite à la demande d'adhésion de la commune de Tassy-Bocage

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité ;
- Les évolutions législatives et réglementaires récentes, dont la loi de transition énergétique du 17 août 2015 et ses décrets d'application, ont modifié le champ d'intervention des autorités organisatrices de la distribution d'électricité ;
- Il convient de modifier les statuts du syndicat pour proposer aux membres une nouvelle compétence (art. 3.2.3 : « Infrastructures de recharge à l'usage de véhicules au gaz (GNV) ou hydrogène ») ainsi que la mise à jour de certaines compétences du syndicat et missions complémentaires.
- Que ces statuts modifiés entreront en vigueur le 1er janvier 2018.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche ;
- d'accepter l'adhésion de la commune de Tassy-Bocage au SDEM50

II - CHAUFFERIE ST EBREMOND : AVENANT AU CONTRAT MAITRISE D'ŒUVRE POUR MISSION ABSENTE AU CONTRAT INITIAL (OPC)

Monsieur le maire précise qu'il s'agit d'une régularisation administrative, la dépense étant prévue au budget. Le conseil est invité à prendre une délibération pour inclure l'OPC au contrat de maîtrise d'œuvre signé en décembre 2016, pour un montant de 3 135 € HT.

Le conseil en décide à l'unanimité.

III - PRIX CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2018

Madame Carau-Couvreur précise que 13 concurrents ont participé au concours : 9 pour les jardins, 3 pour les façades et balcons et 1 pour les commerces.

Il est proposé d'attribuer 3 récompenses pour la 1^{ère} catégorie, 2 pour la 2^e et 1 pour la 3^e.

Après délibération, il est décidé par 16 voix (2 contre et 1 abstention) d'attribuer un prix d'un montant de 60 € pour le 1^{er}, 50 € pour le 2^e et 40 € pour le 3^e. Le prix pour la catégorie commerces sera de 40€.

Chaque concurrent recevra une plante.

Aucun concurrent ne s'est inscrit pour St Ebremond. Le jury a parcouru la commune historique et constaté que 7 maisons auraient été susceptibles de concourir : Les familles ne recevront pas de prix, mais seront invitées à la cérémonie de remise des prix à titre d'encouragement.

La remise des prix aura lieu le jeudi 13 septembre à 18h30, à la mairie.

IV - ECOLE - CANTINE : CHARTE DES BONNES PRATIQUES

Madame Maryvonne LEFRANCOIS présente au conseil la nouvelle charte des bonnes pratiques à la cantine et dans la cours de récréation :

Charte de bonne conduite au restaurant scolaire et dans la cour de récréation

De manière générale :

- je suis poli, je respecte le personnel et les autres enfants
- je ne frappe pas et je ne pousse pas mes camarades
- je ne dis pas de gros mots, ni d'insultes
- je ne joue pas dans les toilettes
- je vais prévenir le personnel si j'ai un problème

Dans la cour :

- je respecte le périmètre autorisé, je ne sors pas de la cour
- j'utilise les poubelles pour jeter les déchets
- je me range quand les agents le demandent

AU RESTAURANT SCOLAIRE

- À la rentrée, les enfants pourront se placer librement près de leurs camarades, mais resteront à cette place toute l'année.

- Les dames de la restauration scolaire garderont la possibilité de changer les enfants de place si la charte de bonne conduite ci-dessous et le règlement intérieur ne sont pas respectés.

Sanctions prévues au règlement :

3 têtes rouges : mes parents reçoivent un courrier d'avertissement.

5 têtes rouges : je suis convoqué(e) avec mes parents à la mairie.

6 têtes rouges : Mes parents sont avertis que je suis exclu(e) de la cantine 3 jours.

En cas de récidive, une exclusion définitive pourrait être envisagée.

**Charte de bonne conduite au restaurant scolaire
à l'usage des enfants**

Le repas des enfants au restaurant scolaire est un moment important de la journée et nous souhaitons qu'il se déroule dans les meilleures conditions, dans un cadre agréable et le plus calme possible.

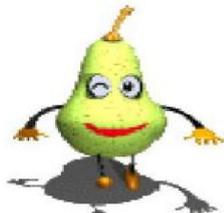
 **Ce que l'on doit faire**

- ☺ Rentrer calmement sans bousculade
- ☺ Aller aux toilettes avant le repas
- ☺ Se laver les mains avant de manger
- ☺ Parler calmement pendant le repas
- ☺ Manger proprement
- ☺ Ranger ses couverts en fin de repas
- ☺ Se tenir tranquille et ne pas se lever sans autorisation
- ☺ Etre poli avec ses camarades et le personnel de restauration
- ☺ Sortir calmement du restaurant scolaire

 **Ce que l'on ne doit pas faire**

- ⊗ Se déplacer pendant le repas
- ⊗ Aller aux toilettes pendant les repas sans autorisation
- ⊗ Jouer avec la nourriture
- ⊗ Jouer avec les couverts
- ⊗ Casser le matériel
- ⊗ Jeter sa serviette
- ⊗ Dire des gros mots
- ⊗ Crier ou parler fort
- ⊗ Se battre ou blesser un camarade
- ⊗ Jouer avec l'eau

Si je ne respecte pas ces règles, je sais que le personnel pourra signaler mon comportement à mes parents et je risque les sanctions prévues au règlement du restaurant scolaire.



Le conseil municipal demande à ce que cette charte soit diffusée sur les deux sites et qu'une souplesse en début d'année scolaire puisse être accordée, le temps que les enfants prennent leurs marques.

A l'unanimité, le conseil municipal valide cette charte.

Concernant la rentrée scolaire,

. 110 élèves ont fait leur rentrée à St Ebremond. Un comptage a été fait et l'inspection fera savoir mercredi si la classe supplémentaire espérée sera ouverte.

. 130 élèves sont rentrés à Canisy, dont 44 en maternelle.

Madame Maryvonne Lefrançois souligne que 19 CM2 vont entrer en 6^e l'an prochain : pour éviter une fermeture de classe, il faudra enregistrer au moins 15 nouvelles inscriptions en primaire.

Ces informations amènent les conseillers à s'interroger sur l'équilibre entre les deux communes historiques.

CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 septembre 2018.

V - LOTISSEMENT LA PERELLE - LOGEMENTS HLM : POINT DATE

1 - Monsieur le Maire a participé à une réunion avec Manche Habitat le 23 juillet pour évoquer le problème de la nature du terrain, très argileux, donc imperméable. La possibilité d'un drainage associé à un puisard permettant l'écoulement du trop plein vers le réseau d'eaux pluviales est envisagée.

Par ailleurs, des candidatures sont arrivées pour ces logements : la mairie doit proposer trois candidatures à Manche Habitat pour chaque logement, l'organisme HLM faisant son choix parmi celles-ci. Il convient donc de se réunir pour faire ces propositions.

Les logements (T3 et T4) seront en principe disponibles fin janvier.

2 - Aucune nouvelle demande d'achat de parcelle n'a été enregistrée. Il convient d'envisager comment programmer la fin d'aménagement du lotissement, sans doute avant la fin des ventes de parcelles.

VI - POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Monsieur Michel Legoupil fait le point sur les travaux en cours ou à venir prochainement :

. En principe, fin des travaux à l'école de musique pour la reprise des activités, le 14 septembre.

. Action juridique en cours concernant le passage d'une canalisation entre Quibou et Canisy.

. Fourniture prochaine de poteaux et barbelés à M. Gozzerio pour baliser le terrain situé entre le lotissement La Perelle et la Zone Industrielle.

. Local du dentiste : il ne reste que la peinture extérieure à faire.

. Jeux pour les enfants : à remplacer en grande partie. Une commission ad'hoc a visité les 4 sites concernés (rue St Pierre, rue Elénore de Faudoas, Hôtel aux Vierges et arrière de la salle polyvalente de St Ebremond). Seuls ceux situés à l'arrière de la salle polyvalente sont en très bon état. Une nouvelle réunion de la commission permettra de faire des propositions d'équipements et de tarifs.

. Voierie : Monsieur François Osmond liste et chiffre les travaux à réaliser, après réunion de la commission :

La Hétaudière, Hameau du Four, La Percherie, La Carrière (St Ebremond), Portion de Ricquebourg.

Au total, 57 300 € de travaux de voierie sont donc à inscrire dans le cadre du contrat intercommunal prévu au budget.

. A l'école de St Ebremond, le problème du bruit dans la cantine sera à voir rapidement et le local d'accueil est à refaire.

L'armoire à vaisselle arrive. L'équipement en tables de la nouvelle classe est en cours.

Une VMC est à installer dans les locaux.

Un PC en panne doit être changé : Monsieur Gérard DUVAL prend en charge, ainsi que le remplacement de l'appareil de Mme Boulay. Deux devis sont proposés : 499 euros (ICN) ou 648 euros (Lemarinel). Le conseil retient le moins disant.

. Stade de foot : quelques travaux à faire pour la finition.

. Salles : Un débat se développe au sujet des choix à faire pour réhabiliter les salles de St Ebremond et de Canisy. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil.

VII - QUESTIONS DIVERSES

. Schéma directeur cyclable :

Monsieur le maire a participé à une réunion organisée par l'agglomération sur le sujet. L'objectif est de mettre l'existant à niveau et de mailler l'ensemble du territoire.

Pour Canisy, la proposition faite ne semble pas pertinente. Le Maire va adresser un courrier à St-Lô Agglomération.

. Dates à retenir :

- 20 septembre, Accueil des correspondants allemands du collège à 11h à la mairie.
- 29 septembre, passation du commandement au centre de secours.
- 7 octobre, journée de la randonnée, départ de la plage verte, à Saint-Lô.
- 21 octobre, repas des anciens organisé par le CCAS
- 13 décembre, Noël du personnel.

Dates des conseils :

- ▶ Lundi 1^{er} octobre 2018
- ▶ Lundi 5 novembre 2018
- ▶ Lundi 3 décembre 2018
- ▶ Lundi 7 janvier 2019
- ▶ Lundi 4 février 2019

. Médiathèque :

Madame Marie-Pascale Houben demande l'achat de l'ordinateur, décidé lors d'un précédent conseil, le plus rapidement possible. Monsieur Gérard Duval s'en charge, en même temps que pour l'école.

Elle donne également des informations concernant le fonctionnement de la médiathèque, les expositions et actions prévues pour les mois à venir.

. Amendes de police :

Une subvention avait été sollicitée en 2017 pour la réalisation du trottoir. Faute de réponse, Monsieur le maire a contacté Mme Boisgerault, qui indique que cette subvention est attribuable tous les trois ans : notre commune serait éligible en 2018.

Le passage en commune nouvelle pourrait amener à revoir les choses.

. La poste :

Monsieur François Osmond informe que la guichetière de la poste a été mutée ; le facteur est au guichet le matin, de 9h45 à 12h et distribue le courrier l'après-midi. Monsieur le maire souligne que cette organisation avait été débattue en conseil. Si à l'usage elle ne convenait pas, il serait possible d'y réfléchir à nouveau.

. Circulation dans le bourg (Parking Pharmacie):

Madame Claude CARAU-COUVREUR indique que la coiffeuse se plaint d'infractions de plus en plus nombreuses d'automobilistes qui traversent le parking, parfois dans les deux sens, pour raccourcir leur parcours.

Monsieur le maire précise que ce problème relève de la gendarmerie, et du civisme de la population.

. Animal en divagation :

Deux gros chiens sont souvent en divagation du côté de Bouchefontaine, ce qui pose problème aux randonneurs : Monsieur le maire va contacter les propriétaires.

. Local attribué aux personnes âgées :

Un courrier va être fait rapidement au club pour leur signaler que, pour répondre à sa demande, les adhérents pourront désormais se réunir au Centre de Loisirs.

. Cimetière :

Certains élus ont reçu des plaintes concernant l'entretien des cimetières. Cet état de fait est dû à l'interdiction d'utiliser des désherbants chimiques.

Une solution va être recherchée.

. Chemin de la déchetterie au Hamel Féron :

3 entreprises ont été contactées, 2 ont répondu. Le choix se porte sur le moins disant, l'entreprise Aubrée, qui propose de réaliser un fossé pour drainer le chemin. A faire en hiver, après contact avec les riverains et après demande de participation de l'Agglo. Le conseil décide de réaliser ces travaux en 2019.

. Panneaux de localisation :

Monsieur Sylvain Lengronne demande quand ces panneaux, détériorés et non à jour, seront remplacés.

Monsieur le maire précise qu'ils doivent être démontés. Pour leur remplacement, l'Agglo réfléchit à une uniformisation sur l'ensemble du territoire.

. Jetons camping car :

Madame Maryvonne Lefrançois indique que, désormais, le bar-bureau de tabac « le D'Zalt'R » vend des jetons pour les camping-cars. 4 sites le font désormais.